



AMBASSADE DE FRANCE EN HONGRIE

CAMPAGNE BOURSIERE 2019-2020

La campagne boursière en vue de l'attribution des bourses scolaires pour l'année 2019-2020, pour le second conseil consulaire des bourses scolaires (CCB2) est ouverte du 9 septembre au 27 septembre 2019

Les formulaires peuvent être téléchargés sur le site :

www.ambafrance-hu.org

rubrique « **Services consulaires/Affaires sociales – Aide à la scolarité/Bourses scolaires** »

Les dossiers dûment complétés, signés et accompagnés de toutes les pièces justificatives requises devront être déposés **avant la date limite fixée au vendredi 27 septembre 2019**. Les dossiers seront reçus à l'Ambassade lors d'un entretien individuel avec les demandeurs. A cet effet, les familles voudront bien prendre rendez-vous auprès du service des bourses avec :

Mme Adriana OBREJA, Tél : 374 11 36, courriel : adriana.obreja@diplomatie.gouv.fr

L'attention des familles est appelée sur la nécessité de respecter le délai de dépôt des dossiers et de fournir toutes les pièces justificatives demandées. Les dossiers déposés incomplets sans justification valable ne seront pas acceptés et ne pourront donc être soumis au second conseil consulaire des bourses scolaires.

Demandes examinées en seconde période de la campagne des bourses

1/ premières demandes :

=> formulées par les familles installées dans la circonscription consulaire **après la date limite de dépôt des dossiers en premier CCB (8 mars 2019) ou des familles déjà résidentes dont la dégradation de la situation financière nécessite désormais le dépôt d'un dossier.**

Ces familles sont invitées à déposer une demande de bourse scolaire en procédant comme indiqué ci-dessus. Les dossiers devront être dûment complétés et accompagnés des pièces justificatives.

2/ demandes de révision

=> présentées par les familles contestant la décision prise par la première Commission nationale des bourses (CNB). S'agissant des demandes de révision présentées par les familles auxquelles une bourse partielle a été accordée en première commission, sauf changement de situation avérée de la famille ou du boursier (documents à l'appui), la quotité validée par la première CNB sera maintenue.

3/ demandes de renouvellement

=> présentées pour des élèves ayant échoué au baccalauréat ou par des familles qui, pour une raison majeure (maladie...) n'ont pas été en mesure de présenter leur dossier en premier CCB.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- site de l'ambassade : <https://hu.ambafrance.org/BOURSES-SCOLAIRES-2019-2020-SECONDE-PERIODE>

- Informations générales sur les bourses sur le site de l'AEFE <http://www.aefe.fr/scolarite/bourses-scolaires/criteres-et-modalites-dobtention>